



INITIATIVE HÔPITAL
AMI DES
BÉBÉÉS

La garantie d'un
label international
pour la naissance
de votre enfant

Un programme soutenu par Santé publique France et Unicef France.



Le nouveau-né et sa famille au cœur du système de soins

Choisir une maternité labellisée IHAB (Initiative Hôpital Ami des Bébés), c'est la garantie pour les parents d'être considérés comme partenaires pleinement informés et associés à chaque étape de leur parcours, avant, pendant et après la naissance. Et cela dans un seul objectif : assurer au nouveau-né le meilleur départ possible dans la vie !

Les techniques médicales modernes ont apporté un niveau de confort et de sécurité sans précédent pour la mère et le nouveau-né. **Mais la naissance ne peut se résumer à un simple acte médical.** L'Initiative Hôpital Ami des Bébés (IHAB), programme international lancé en 1991 par **l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'Unicef**, a pour objectif d'apporter un accompagnement individualisé en plaçant les besoins et les rythmes du nouveau-né et de sa mère au cœur du système de soins.

En France, cette démarche est recommandée par la **Haute Autorité de Santé (HAS), le Programme National Nutrition Santé (PNNS) et les réseaux de périnatalité.**

Sa promotion est assurée par l'IHAB France, **association reconnue d'intérêt général**, qui accompagne les maternités et les services de néonatalogies dans la mise en œuvre des préconisations de l'OMS et délivre le label "Ami des bébés".

En juin 2019, 40 maternités françaises, publiques et privées, étaient labellisées IHAB, ce qui représente environ 7% du total des naissances.



Dans un service labellisé IHAB, les émotions trouvent toute leur place, pour mieux accompagner le nouveau-né dans ses premiers instants de vie.

LES TROIS GRANDS PRINCIPES DE LA DEMARCHE IHAB

Les maternités qui ont reçu le label IHAB ont organisé leur travail et leurs pratiques en conformité avec un protocole de recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), constamment actualisé, qui s'appuie sur les résultats des recherches scientifiques les plus récentes. Celles-ci ont en particulier montré l'importance pour la santé et le développement du nouveau-né des relations qu'il noue dès les premiers instants avec sa famille et son environnement.

La démarche IHAB s'articule autour de trois grands principes :

Des équipes centrées sur les besoins individuels de la mère et du nouveau-né

- dans un service labellisé IHAB on respecte les valeurs et les projets de chaque mère, on les aide à prendre des décisions éclairées en leur donnant toute l'information nécessaire et on met en place un accompagnement individualisé.
- dans un service labellisé IHAB on évite de déranger un nouveau-né quand il dort et l'on adapte les soins en fonction de son rythme propre et de ses besoins, on le regarde, on lui parle, on est attentif à ses sourires comme à ses pleurs pour prendre en compte ce qu'il exprime, et l'on amène les parents à faire de même.

Un environnement et un accompagnement attentif et rassurant pour les familles

- dans un service labellisé IHAB on accueille et on accompagne les familles avec respect, dans un esprit de collaboration marqué par le partage sincère de l'information.
- la présence de l'autre parent ou d'une autre personne proche de la maman est bienvenue de jour comme de nuit. La possibilité est offerte aux parents de participer à tous les soins de leur bébé, afin qu'ils puissent être parfaitement autonomes en rentrant à la maison.

Un esprit d'équipe et de réseau qui assure la continuité des soins

- le label IHAB est un projet d'équipe et la communication entre professionnels comme avec les parents est privilégiée afin d'offrir à chaque famille un accompagnement individualisé.
- un service labellisé IHAB fonctionne en réseau, avant, pendant et après la naissance. Les parents peuvent ainsi être mis en lien en dehors de l'hôpital avec des professionnels de santé connus du service et qui collaborent avec lui. A la sortie de la maternité les parents peuvent ainsi s'appuyer sur un réseau de soins sécurisant.

Un label décerné par un comité d'experts

Pour prétendre au label IHAB les maternités doivent être certifiées par la Haute Autorité de Santé, garantissant ainsi le niveau élevé de qualité et sécurité de la prise en charge médicale. Elles doivent par ailleurs s'inscrire dans une démarche de progrès permanent conforme à un cahier des charges rigoureux établi par l'OMS et l'UNICEF .



- **La demande du label IHAB donne lieu à une vérification sur place des pratiques par des experts évaluateurs.** Cette évaluation dure de 3 à 5 jours suivant la taille de la maternité et mobilise 3 à 5 évaluateurs.

- **Le label IHAB est décerné sur la base du rapport d'évaluation par un Comité d'experts composé de représentants d'IHAB France, de maternités déjà labellisées, ainsi que des sociétés savantes et organismes suivants :** Société Française de Pédiatrie, Société Française de Médecine Périnatale, Société Française de Néonatalogie, Association Française de Pédiatrie Ambulatoire, Collège National des Gynécologues Obstétriciens Français, Club des Anesthésistes-Réanimateurs en Obstétrique, Collège National des Sages-Femmes, Association Nationale des Sages-Femmes Coordinatrices, Association Nationale des Puéricultrices et des Etudiantes, Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture, Comité Français pour l'Unicef, Association Française des Consultants en lactation, Coordination Française pour l'Allaitement Maternel, Leche League France, Solidarilait National.

- **Le label est attribué pour une durée de 4 ans.** A ce terme, l'établissement doit demander une réévaluation pour conserver son statut.

- **Un contrôle annuel des principaux indicateurs** est assuré chaque année par IHAB France.

ZOOM SUR QUELQUES PRATIQUES MISES EN ŒUVRE DANS LES MATERNITÉS LABELLISÉES IHAB

Alimentation : informer, accompagner et assurer l'équité



Les maternités labellisées IHAB offrent un accompagnement individualisé avant, pendant et après la naissance, aux mères qui font le choix de l'allaitement maternel, comme à celles qui font le choix du biberon. On constate cependant, face à ce choix, de grandes inégalités « *l'allaitement est plus fréquent parmi les femmes de 30 ans ou plus, diplômées et de catégorie socioprofessionnelle supérieure* », comme que le note la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des Statistiques (Etudes & Résultats n°958, avril 2016). Le niveau d'éducation et d'information est ainsi déterminant : 71 % des femmes diplômées de l'enseignement supérieur allaitent leur enfant à la naissance, contre 55 % des femmes ayant un diplôme inférieur au bac. C'est pourquoi les maternités labellisées IHAB offrent à tous les parents et futurs parents une information complète sur les avantages reconnus par la science de l'allaitement maternel. Bénéfique pour le bébé comme pour sa maman, il est recommandé par les plus hautes instances internationales et françaises : Organisation Mondiale de la Santé, Unicef, Haute Autorité de Santé, Programme National Nutrition Santé.

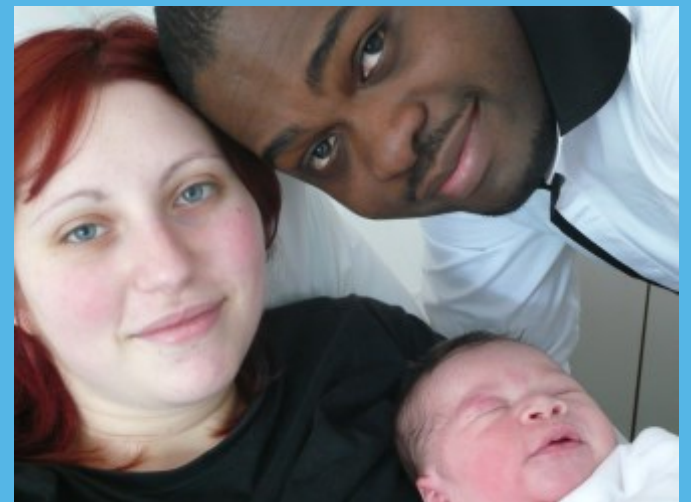
Peau à peau : du bonheur et beaucoup de bienfaits !



Le cahier des charges IHAB stipule de permettre à toutes les mères de prendre leur bébé en peau à peau après la naissance pendant au moins une heure, même en cas de césarienne et de naissance prématurée. Recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé et la Haute Autorité de Santé, le peau à peau assure en effet au bébé une adaptation plus douce, apaisante et sécurisante avec son nouvel environnement. On constate ainsi beaucoup moins de pleurs et une production accrue d'ocytocine, aussi appelée "hormone de l'amour", qui contribue à renforcer les liens affectifs. Le peau à peau, qui peut aussi être pratiqué avec l'autre parent, est particulièrement recommandé pour les bébés prématurés. Les équipes des maternités labellisées IHAB sont formées pour permettre la pratique du peau à peau en toute sécurité.

Protéger les parents de toute pression commerciale

L'alimentation infantile est un marché sur lequel interviennent de grands groupes internationaux qui déploient des moyens très importants pour la publicité, le marketing et la communication afin de gagner des parts de marché. Pour préserver les parents de toute pression commerciale comme de la diffusion d'informations intéressées et non-objectives, les maternités labellisées IHAB respectent le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'Organisation Mondiale de la Santé : pas d'affichage à connotation publicitaire, pas de distribution d'échantillons ni d'offres promotionnelles, interdiction d'utiliser du personnel payé par les fabricants pour contacter ou donner des conseils aux mères, pas de cadeaux personnels ou d'échantillons gratuits aux agents de santé... Le respect de ce Code permet d'éviter les conflits d'intérêt. C'est une garantie de transparence. Seules les informations factuelles, basées sur des preuves scientifiques, sont transmises aux parents.



Témoignage

UN CHANGEMENT COMPLET DE LOGIQUE !

Labellisé IHAB depuis 2009, le pôle Femme-Mère-Enfant du Centre Hospitalier de Roubaix regroupe une maternité et un service de néonatalogie de type 2B (2800 naissances par an). Témoignage du Dr Sylvaine Rousseau, pédiatre, pilote du projet IHAB au sein du pôle.



Dans quelles circonstances le pôle Femme-Mère-Enfant du CHU de Roubaix s'est-il engagé dans la démarche de labellisation IHAB ?

Nous voulions améliorer la prise en charge des mamans souhaitant allaiter. Nous avons interrogé l'équipe soignante par questionnaire et nous nous sommes aperçus que les avis étaient très divers et n'étaient généralement pas étayés scientifiquement. L'information et la formation sont donc apparus incontournables. Nous nous sommes alors intéressés à l'IHAB et le déclic a été de constater que c'était une démarche globale qui concernait toutes les mamans, qu'elles fassent ou non le choix d'allaiter. C'était ainsi l'occasion de fédérer tous les professionnels du pôle Femme-Mère-Enfant autour d'un même projet.

La démarche IHAB place le nouveau-né et sa famille au centre de l'organisation des soins. Pouvez-vous nous dire concrètement en quoi cela a modifié vos pratiques ?

C'est un changement complet de logique. Auparavant le planning était établi en fonction des contraintes du service: 5 à 7 personnes entraient dans les chambres pour les soins et tant pis si on réveillait les mamans et les bébés... La démarche IHAB nous a conduit à prendre en compte le rythme et le projet de chacun. Les soins au nouveau-né et à la maman sont désormais faits en même temps, ce qui limite le nombre d'interventions, et nous respectons leur sommeil. Nous avons été amené à sortir d'une attitude paternaliste pour reconnaître l'expertise et les compétences des parents.

Les soignants dialoguent avec eux pour s'informer de la santé du bébé et ils sont associés à la réalisation des soins en vue de la préparation au retour à la maison. Mais cela va plus loin car c'est toute l'architecture de notre nouvelle maternité, construite en 2017, qui a été pensée pour que les parents puissent être présents 24h/24 auprès de leur bébé. Y compris dans le service de néonatalogie où les parents peuvent séjourner pendant toute la période d'hospitalisation de leur bébé prématuré. Il y a dans chaque chambre de maternité un coin bébé et une banquette-lit pour l'autre parent.

Quelle incidence sur le travail de l'équipe soignante ?

Mettre en œuvre la démarche IHAB n'a pas été sans difficultés. Il y a eu des résistances, comme face à tout changement. Pour les vaincre, nous nous sommes appuyés sur la littérature scientifique, sur des formations et aussi sur l'accompagnement de la mise en œuvre de la démarche IHAB. Cela nous a appris à nous remettre en question, à nous interroger en permanence sur nos pratiques, à les évaluer, et à élaborer des plans d'actions pour les améliorer. C'est là le fondement même de la démarche de qualité et de progrès du label IHAB.

Témoignage

MIEUX RÉPONDRE AUX DEMANDES DES PARENTS EN ALLANT DANS LE SENS DES PROGRÈS DE LA SCIENCE

Labellisée IHAB depuis 2007, la maternité d'Arcachon est une maternité de type 1, habilitée pour les grossesses et accouchements physiologiques qui ne présentent pas de risques particuliers, et pour les nouveau-nés qui ne nécessitent que des soins de puériculture (1000 naissances par an). Interview du Dr Joël Amblard, chef de service, et de Marie-Claude Rougier, sage-femme coordinatrice.



Qu'est-ce qui vous a incité à vous inscrire dans la démarche IHAB ?

M.C. Rougier : Nous voulions mieux répondre aux projets des parents. Dès les années 90 nous avons proposé aux femmes de bénéficier des effets de l'immersion dans un bain pendant le travail et nous nous sommes formés pour mieux accompagner celles qui souhaitaient allaiter. Au début des années 2000 nous avons mis en route le peau à peau, proposé des alternatives à la péridurale... Lorsque nous sommes entrés en contact avec l'IHAB, il nous a semblé évident de nous inscrire dans la démarche de labellisation.

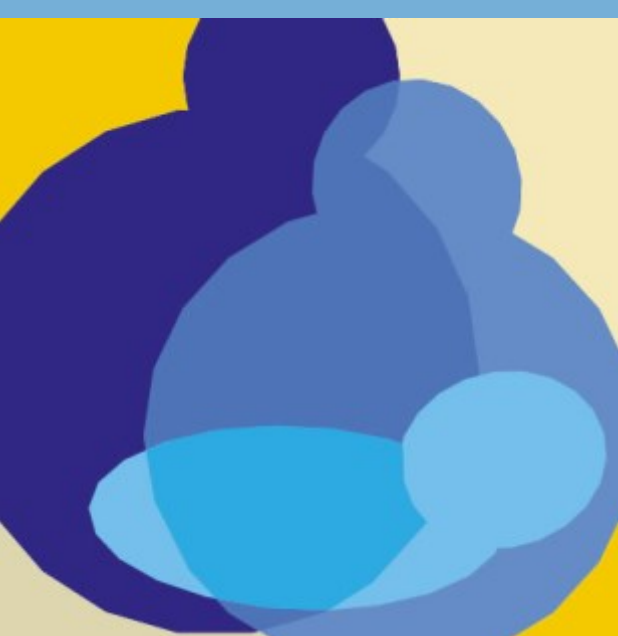
Dr Amblard : D'autres maternités, sans être labellisées, mettent en œuvre de telles pratiques. S'inscrire dans une démarche de labellisation permet de les intégrer dans un projet global, cohérent, qui a du sens, et de créer une dynamique d'équipe. L'obtention du label est aussi la reconnaissance du travail réalisé et c'est pour tous une fierté. Il donne plus de visibilité à une maternité de type 1 comme la nôtre et contribue à donner envie aux familles de venir chez nous. Mais même si le label n'existait pas, nous ne changerions pas nos pratiques car elles apportent plus de bien-être et les bénéfices pour la santé de la maman et du bébé sont étayés par de nombreuses études scientifiques. Elles permettent aux familles de se réapproprier la naissance, tout en offrant un niveau optimal de sécurité. Cela va à la fois dans le sens des progrès de la science et de la demande des parents.

Pouvez-vous donner concrètement des exemples de pratiques qui ont changé ?

M.C. Rougier : Avant de mettre en place le peau à peau prolongé à la naissance, on retirait le bébé à la maman au bout de 5mn, puis on le baignait et on le plaçait deux heures en couveuse. Autre exemple concernant les césariennes, le papa est le bienvenu pendant la naissance. Pouvoir être ensemble contribue à faire baisser le niveau d'anxiété des deux parents. > voir page suivante

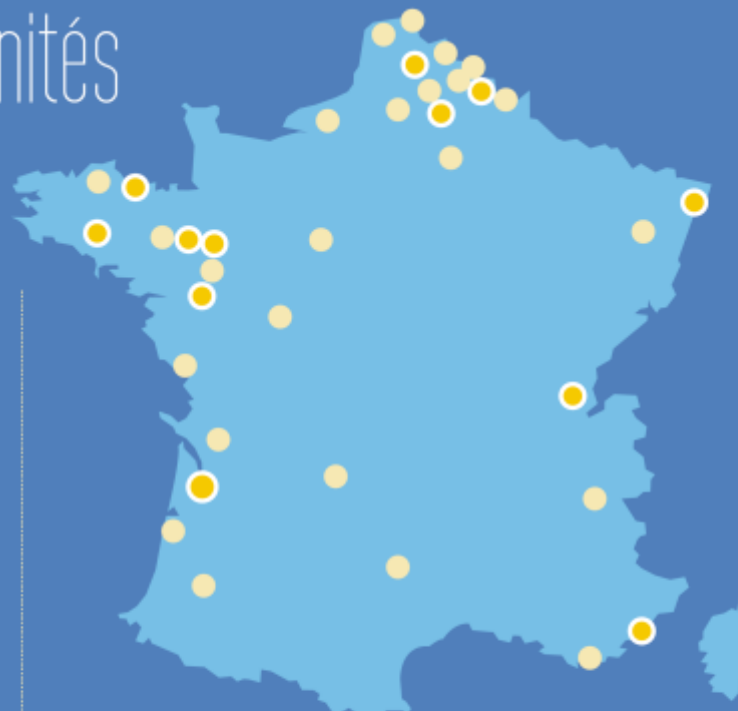
(suite) Changer de pratique n'a pas été sans résistances. On a fait des réunions et on a expliqué. Les équipes soignantes ont d'abord besoin de savoir que la sécurité des patients est assurée et, lorsqu'elles comprennent le sens de la démarche, elles sont encore plus motivées.

Dr Amblard : Beaucoup de pratiques préconisées par l'IHAB se répandent peu à peu mais les professionnels ignorent souvent que la démarche va bien au-delà de l'allaitement et s'adresse tout autant aux mamans qui font le choix du biberon. C'est une démarche exigeante, qui oblige à se remettre en question sans cesse et à se positionner à l'avant-garde.



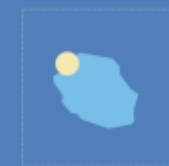
Carte des maternités IHAB

JUIN 2019



INITIATIVE HÔPITAL
AMI DES BÉBÉS

40 maternités publiques ou privées sont labellisées IHAB, ce qui représente environ 7% des naissances en France.



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Clinique Belledonne, Grenoble
2015, 2019

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

CH Lons le Saunier
2000, 2004, 2008, 2012, 2017

BRETAGNE

CH Saint-Brieuc
2015

CH Ploërmel
2011, 2016

Clinique St Grégoire, Rennes
2017

Clinique de la Sagesse, Rennes
2016

CH Vitré
2013, 2017

CH Guingamp
2019

CENTRE-VAL DE LOIRE

Clinique du St Cœur, Vendôme
2017

CH Chinon
2011, 2015

GRAND-EST

Clinique Rhena, Strasbourg
2008, 2013, 2019

CH Saint Dié des Vosges
2017

HAUTS-DE-FRANCE

CHU Lille
2015, 2019

Clinique GHICL - St Vincent de Paul, Lille
2014, 2018

CH Hazebrouck
2016

CH Tourcoing
2010, 2014, 2018

CH Roubaix
2009, 2013, 2018

CH Valenciennes
2011, 2015

CH Fourmies
2018

CH Cambrai
2009, 2013, 2017

CH Château-Thierry
2015

Hôpital Privé Villeneuve d'Ascq
2018

Clinique Saint Côme Compiègne
2018

CH Arras
2018

CH Maubeuge
2019

NORMANDIE

CH de Lillebonne
2014, 2018

NOUVELLE-AQUITAINE

CH Tulle
2017

CH Cognac
2003, 2007, 2011, 2015, 2019

CH Arcachon
2007, 2011, 2015, 2019

Maternité MSP Bordeaux Bagatelle
2012, 2016

Clinique Bordeaux Rive Droite
2016

CH Mont de Marsan
2006, 2010, 2016

OCCITANIE

CH Saint Affrique
2006, 2010, 2014, 2018

PAYS DE LA LOIRE

CH Châteaubriant
2013, 2017

CH Ancenis
2009, 2014, 2018

CH Sables d'Olonne
2011, 2015

Clinique du Parc Cholet
2018

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Clinique St George, Nice
2014, 2018

CH La Clotat
2011, 2015, 2019

DOM TOM

Ile de la Réunion CH Saint Paul
2012, 2016

Des Villes qui s'engagent pour les droits de l'enfant :



Ville amie des enfants

Le programme IHAB est soutenu par



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION IHAB FRANCE

Le Président

Pr Francis PUECH

Gynécologue obstétricien
Hôpital Jeanne de Flandre, CHU de Lille.
Président d'honneur du Collège National des
Gynécologues et Obstétriciens Français
Président de la Commission Nationale de
la Naissance et de la Santé de l'Enfant (2005-2018)

Le Vice-président Trésorier

Pr Dominique TURCK

Pédiatre - Hôpital Jeanne de Flandre
et Faculté de Médecine de Lille

Président du Comité d'attribution du label IHAB

Pr Jacques SCHMITZ

Pédiatre

Dr Gisèle GREMMO-FEGER

Référente scientifique IHAB

Dr Sylvaine ROUSSEAU

Pédiatre néonatalogiste, CH Roubaix

Pr Damien SUBTIL

Gynécologue obstétricien
Chef du pôle Femme Mère Enfant CHU Lille

Mme Gisèle CRIBALLET

Sage-femme, ingénierie de la santé

M. Gérard BARON

Directeur de la Clinique Belledonne, Grenoble



RELATIONS PRESSE

William Lambert

Tel. : 06 03 90 11 19

M. : lambertcommunication@gmail.com

CONTACT IHAB

Kristina Löfgren, coordinatrice nationale

Tel. : 06 95 14 96 13

M. : coordination@i-hab.fr

amis-des-bebes.fr



IHAB

INITIATIVE HÔPITAL AMI DES BÉBÉS - FRANCE